

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 25 Novembre 2022

**Date de convocation : 17 novembre 2022**

**Nombre de membres**

✕ 21 en exercice

✕ 21 présents et représentés

✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-deux, vingt-cinq novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à l'HOTEL MERCURE, 13 PLACE STEIN à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Emploi Territorial), Mme. CATIAUX Pauline (Psychologue du travail) et M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-088-288800030-20221125-2022\_311\_DE

### **311. Fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2023.**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les activités du Centre de Gestion, financées soit par convention soit par cotisations assises sur les masses salariales des collectivités affiliées ;

Considérant la nécessité de fixer le taux des cotisations obligatoires et additionnelles pour l'exercice 2023 ;

Considérant la volonté du Président de ne pas modifier les taux de cotisations obligatoires et additionnelles pour l'année 2023 ;

Considérant la nécessité d'adapter les tarifications en cours aux résultats financiers analysés pour maintenir un équilibre économique de nos services ;

Considérant la prise en compte de l'évolution de l'inflation sur ces dernières années ;

Monsieur le Président propose de geler cette année encore les taux de cotisations pour l'exercice à venir et de modifier les tarifs de certains services ;

#### **Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,**

- **Adoptent les taux de cotisation obligatoire et additionnelles telles que :**
  - **Cotisation « obligatoire » : 0.8%,**
  - **Cotisation additionnelle « Hygiène Sécurité » : 0.1%,**
  - **Cotisation additionnelle d'aide à l'application du statut : 0.4%.**
  - **Cotisation additionnelle « Médecine » : 0.45% pour les collectivités affiliées et 0,50% pour les collectivités non affiliées au CDG88 (délibération du 14 septembre 2018).**
- **Adoptent les tarifications de prestations de services comme indiquées en annexe (voir détail en annexe),**
- **Précisent que les taux et tarifs 2023 ne subiront aucune augmentation pendant toute la durée de l'exercice,**
- **Précisent que les tarifications présentées dans la fiche récapitulative s'entendent hors-taxes,**
- **Confient au Président le soin de procéder à la communication de ces taux et tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des**  
**Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com